

Accueil > Qui sommes-nous ?

Qui sommes-nous ?



Ce site est le fruit d'un engagement de l'UDAF de Maine et Loire : celui de soutenir les solidarités familiales, d'aider toutes celles et tous ceux qui accompagnent un proche handicapé ou âgé en perte d'autonomie, en portant à leur connaissance ce que de nombreuses associations, services publics et acteurs de proximité font pour eux.

Ces conjoints, pères, mères, enfants, belles-filles, frères, soeurs (...) sont appelés des aidants familiaux. Leur rôle est essentiel et particulièrement précieux. Le soutien qu'ils apportent peut être quotidien ou non, se faire au plus près de la personne aidée (en vivant à ses côtés) ou à distance, et prendre de multiples formes.

En complément de ce site, l'UDAF 49 a aussi créé depuis le mois de janvier 2012 un service départemental d'écoute, d'information, de conseil et d'orientation pour tous les aidants de Maine et Loire qui pourraient s'interroger, chercher des informations, se sentir isolés ou tout simplement ressentir le besoin de parler. Il est ouvert tous les jours de la semaine, du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h30 et joignable au 02 41 360 444 (coût d'un appel local).

Qu'appelle t'on un aidant familial?

Sur le département, plus de 100 000 personnes "viennent en aide, à titre non professionnel, en partie ou totalement, à une personne âgée en perte d'autonomie ou à une personne handicapée de leur entourage, pour les activités de la vie quotidienne" (source : Le guide de l'aidant familial). On les appelle les **aidants familiaux**.

Un aidant familial est donc simplement un parent, un frère, une soeur, un conjoint, un enfant, une belle-fille (...) qui accompagne un proche ayant un besoin particulier de soutien et d'accompagnement, lié à un handicap ou à une perte d'autonomie. Cet accompagnement peut se faire que ce proche vive au sein de son propre domicile, au domicile de l'aidant, dans un établissement, ou alternativement, dans plusieurs lieux à la fois.

Quelles informations trouverez-vous sur ce site? Comment ce site est-il construit?

Les informations que vous trouverez sur ce site ont été recensées auprès d'aidants, d'associations (en

Accueil > Qui sommes-nous ?

particulier d'associations de soutien aux familles de personnes handicapées et/ou en perte d'autonomie) ainsi qu'auprès de professionnels qui agissent en faveur des aidants familiaux, **soit de manière directe, soit de manière indirecte** (accueil de jour, accueil temporaire de la personne aidée par exemple).



Ce site ne prétend pas être complet et présenter tout ce qui existe comme aides en faveur des aidants familiaux de Maine et Loire. Nous n'avons en effet peut-être pas encore connaissance de certaines aides. Par ailleurs, de nouveaux dispositifs et soutiens voient le jour régulièrement.

Ce site est donc évolutif : il sera amené à s'enrichir au fur et à mesure des contributions de chacun et de l'actualité.

Pour respecter les informations transmises par les associations, services et établissements, **nous avons souvent repris à l'identique** les termes qu'ils utilisent pour parler de leur action, à travers leurs plaquettes de présentation et d'information, leurs propres outils de communication (sites internet).

Toute personne (aidant, bénévole, professionnel, élu...) qui souhaite savoir ce qui se fait en faveur des aidants familiaux sur le département peut s'inscrire pour recevoir **le calendrier des actions et des manifestations. Parallèlement, toute personne à l'initiative d'une action, d'une actualité (formation, groupe de parole, séjour de répit, conférence...) peut aussi communiquer sur ce qu'elle fait par l'intermédiaire de ce calendrier, en remplissant le petit formulaire qui y est lié, ou en contactant le pôle action familiale au 02 41 36 51 04.**

Le calendrier peut ensuite être imprimé depuis n'importe quel ordinateur et diffusé à toute personne intéressée.

Des reportages et témoignages vidéo permettront de présenter des actions, des lieux, des initiatives et de donner la parole aux aidants familiaux.

Enfin, ce site est aussi un outil au service de tous les acteurs qui souhaitent communiquer sur ce qu'ils font toute l'année en faveur des aidants familiaux, grâce à un **formulaire en ligne permanent (ce formulaire est sur la page Partenaires). Il leur sera de même possible à tout moment de modifier leurs données.**



Qui est [l'UDAF 49?](#)

Accueil > Qui sommes-nous ?

L'UDAF 49 (l'Union Départementale des Associations Familiales de Maine et Loire) est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, créée en 1945 par l'Etat, et qui réunit des associations familiales souhaitant librement se fédérer pour agir en faveur des familles.

Ses missions sont inscrites au code de l'action sociale et des familles. Elles consistent avant tout à promouvoir, défendre et représenter les intérêts matériels et moraux des familles vivant sur le territoire français, quelles que soient leurs croyances ou leurs appartenances politiques.

Le législateur a donc fixé à l'UDAF 49 le rôle de :

- Donner son avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer toutes les mesures conformes aux intérêts matériels et moraux des familles,
- Représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles en désignant ou proposant des délégués familiaux dans les divers conseils et assemblées ou autres organismes institués par l'Etat, la Région, le Département ou la commune,
- Gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir leur confier la charge.

L'UDAF 49 appartient à un réseau national qui regroupe les 100 Unions Départementales d'Associations Familiales de France et les 22 Unions Régionales. Toutes ces unions sont coordonnées par l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) dont le siège est à Paris et qui travaille en étroite collaboration avec les ministères et instances nationales (Haut Conseil de la Famille par exemple).

L'UDAF 49 représente à ce jour plus de 25 000 familles adhérentes issues de 228 associations familiales locales, fédérées en 15 mouvements. Pour connaître ces associations et mouvements, cliquez [ici](#).

Plus de 200 représentants familiaux siègent au sein de nombreux organismes (CAF de l'Anjou, MSA, CCAS, Hôpitaux, Offices HLH ...) ou participent à des groupes de travail (conférences territoriales de santé par exemple).

Pour en savoir plus sur l'UDAF 49, n'hésitez pas à aller sur le site internet www.udaf49.fr ou à prendre contact avec le pôle action familiale au 02 41 36 51 04.